

Assurance-chômage—Loi

Il y a un ou deux autres points que je voudrais signaler au ministre. Je sais qu'il a déjà envisagé l'un d'entre eux ailleurs, mais je crois que la crédibilité de son ministère—et de fait, notre crédibilité à tous—pourrait être améliorée. Quand nous parlons du chômage à la Chambre, nous utilisons les données statistiques qui corroborent davantage nos allégations. Je ne m'en excuse pas, et personne n'a à le faire, selon moi, parce que nous agissons tous de la même manière, mais nous ne contribuons certes pas à instruire le grand public quand nous utilisons une série étonnante de statistiques qui sont destinées en somme à étayer nos propres arguments. Le ministère, le gouvernement et nous tous devrions trouver une définition de l'emploi et du chômage que nous pourrions utiliser et comprendre.

Par exemple, le ministre et de nombreux députés savent—mais beaucoup de gens ne le comprennent pas—que, parmi les chômeurs, nous ne comptons pas ceux qui ne touchent plus de prestations d'assurance-chômage. Ils peuvent encore être sans travail, mais ils n'ont plus de prestations. Ne sont pas compris non plus ceux qui n'y ont jamais eu droit, parce que, pour une raison ou pour une autre, ils n'ont jamais été admissibles. Ces gens demeurent sans travail. Les personnes saines de corps qui reçoivent cependant l'assistance sociale ne sont pas incluses dans les statistiques sur le chômage. Les personnes qui, en désespoir de cause, ont simplement abandonné toute recherche active d'un emploi n'y figurent pas non plus. En fait, pour être comptabilisé dans les statistiques, d'après Statistique Canada, il faut avoir été à la recherche active d'un emploi au cours des quatre semaines précédentes.

Comme je viens de l'expliquer, il existe bien des raisons pour lesquelles les gens n'entrent pas dans cette catégorie, sans qu'on les considère pour autant comme chômeurs. En fait, une personne pourrait fort bien n'avoir travaillé qu'une journée en trois mois, et ne pas être recensée comme demandeur d'emploi si cette journée de travail a été effectuée pendant les quatre semaines précédentes. Je tiens à préciser que je n'impute nullement cet état de choses au ministre ou à son ministère. Je crois simplement qu'au fil des années, nous avons fossilisé l'emploi et le chômage en y ajoutant de nouveaux principes sans jamais cependant les expliciter.

Nous disposons de trois organismes distincts auxquels a recours le gouvernement—et nous aussi d'ailleurs—pour établir différentes statistiques. A mon avis, bien des décisions politiques sont aujourd'hui fondées non pas sur la compréhension de la réalité, mais bien sur l'interprétation des statistiques se rapportant à cette réalité, et dans ce cas, nous aurions vivement intérêt à nous doter d'une définition franche, précise et pertinente de l'emploi et du chômage, laquelle aura obtenu l'assentiment général, afin de toujours parler de la même chose.

Enfin, si vous me le permettez, j'aimerais faire une observation au sujet du lien qui existe entre le chômage et le bien-être. J'ai déjà signalé qu'il y a un très grand nombre de personnes qui ne figurent pas sur les listes de chômeurs mais qui souffrent quand même parce qu'elles sont sans emploi. Évidemment, celles qui touchent des prestations de bien-être social tombent dans cette catégorie. De plus en plus, à mesure que la situation se dégradera—et le ministre a bien dit que ce sera le cas au cours des prochains mois, jusqu'en 1983 et même plus longtemps—nous devons nous assurer que nous ne servirons pas nos propres fins en évitant d'inscrire les gens sur les listes

de chômeurs, préférant plutôt les confier aux services de bien-être.

Je rappelle au ministre deux pensées très claires qui viennent à l'esprit des gens qui ont à choisir entre l'assurance-chômage et les prestations de bien-être: ils préfèrent l'assurance-chômage parce que, peu importe les euphémismes que nous employons pour essayer de dorer la pilule, les prestations de bien-être, contrairement à l'assurance-chômage, laissent des stigmates. Le fait est que les gens s'attendent encore aux prestations d'assurance-chômage comme si elles leur sont dues. Je pourrais peut-être m'exprimer en termes plus facilement acceptables, mais c'est la réalité. Il faut éviter de rechercher le moyen facile de réduire le nombre de chômeurs que donnent les statistiques en faisant de certains prestataires de l'assurance-chômage, des assistés sociaux, car les intéressés en subissent des répercussions sur le plan personnel et émotif, et je crois qu'on compromet ainsi leurs possibilités futures d'emplois.

La seconde raison pour laquelle nous éviterons, je l'espère, d'adopter cette solution de facilité, est que le coût de l'assistance sociale est assumé, bien sûr, par les trois niveaux de gouvernement. Cependant, comme le sait pertinemment le ministre, c'est aux administrations municipales que revient la plus lourde part. Vous vous en souvenez probablement, monsieur l'Orateur, les ressources dont disposent ces administrations pour payer ces coûts et en même temps faire face à leurs autres obligations sont déjà très maigres.

Ce sont ces deux raisons qui m'incitent à reprendre une vieille question dont je n'ai pas beaucoup entendu parler—du moins pas par rapport aux deux points que j'ai soulevés—et concernant le lien à faire entre l'assurance-chômage et l'assistance sociale. Les deux régimes sont des assurances, constituent une protection, mais l'un des deux non seulement a sur le bénéficiaire des effets adverses mais il impose à un niveau donné de gouvernement des charges trop lourdes.

Enfin, je rappelle que nous attendons impatiemment d'entreprendre l'étude du bill C-115. J'espère que ce sera très bientôt. Je ne suis pas leader parlementaire de mon parti, mais j'ai bien quelques idées sur ce projet de loi, que je ne manquerai pas de présenter le moment venu. Le bill C-115 n'est pas sans rapport avec le bill C-114. Le bill C-115 saura, je l'espère, ranimer notre foi en l'avenir et, en ce sens, le bill C-114 sert à nous rappeler de façon mitigée les erreurs du passé. Ces deux bills ont quelque chose de commun et nous aurons certainement de nombreuses remarques à faire au sujet du bill C-115. Dans ce dernier cas, nous appuierons le ministre chaque fois qu'il fera un bon coup, mais nous le dénoncerons chaque fois qu'il fera le contraire.

● (1240)

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de participer à l'étude du bill C-114. Sans doute le ministre ne sera-t-il pas très satisfait lorsque je lui dirai que je n'entends pas suivre son conseil et traiter exclusivement du domaine de l'assurance-chômage. Au cours de son exposé, le ministre a promis de présenter à l'automne une mesure législative et que les députés pourraient tout à loisir l'examiner et dire ce qu'ils en pensent. Si jamais cela arrivait, ce serait la première fois depuis trois ans que je suis député. D'habitude, avec le gouvernement actuel, nous n'avons pas beaucoup